



# Formation PME

---

Rue de Stalle 292b – 1180 Bruxelles  
**efp** : +32 2 370 85 11 / **sfpme** : +32 2 370 60 40



# La formation PME à Bruxelles en quelques mots:

- ✓ 1 service public : le **SFPME** (COCOF)
- ✓ 1 centre de formation : l'**efp**
- ✓ Des formations:
  - L'**apprentissage** : 900 apprenants
  - La **formation Chef d'entreprise** : 4500 apprenants
  - La **formation continue** : 1500 apprenants
  - La **formation au tutorat** : 260 tuteurs formés/an



✓ 2 centres de validation des compétences

✓ Des formateurs

→ 475 professionnels en activité qui exercent, à titre complémentaire, une mission de formateur à l'efp

✓ Plus de 3000 tuteurs en entreprise



La Formation PME c'est avant tout une méthode pédagogique :

## L'alternance

- 20% du temps de formation en centre
- 80% du temps de formation en entreprise



L'alternance, c'est

- ✓ 2 lieux de formation
- ✓ 2 temps de formation

C'est donc aussi

- ✓ 2 « types » de formateurs



- Quelles sont les identités professionnelles en jeu dans le processus de formation ? Quelles sont les pratiques d'apprentissage propres à ces identités professionnelles ?
- Quels sont les contrats négociés dans le processus de formation ?
- Et enfin, la nécessité de soutenir le travail des formateurs pour la mobilisation des transitions entre contextes d'apprentissage.



- Quelles sont les identités professionnelles en jeu dans le processus de formation ? Quelles sont les pratiques d'apprentissage propres à ces identités professionnelles ?



o Quels sont les contrats négociés dans le processus de formation ?





- Soutenir le travail des formateurs pour la mobilisation des transitions entre contextes d'apprentissage.



Quelle importance est accordée à la formation continue des formateurs (tuteurs) en entreprise?

Existe-t-il une divergence entre le discours sur l'importance de la formation continue et la brièveté du temps pour les actions de formation?

Quel temps de coordination entre les acteurs?

Quelle participation des formateurs au processus de conception ou d'évaluation?

Déontologie : les formateurs ont-ils l'occasion de faire référence à des règles du métier, des principes, une éthique?

# La formation des formateurs en entreprise (tuteurs)

- Une compétence qui ne relève pas des opérateurs de formation
  - Un cadre légal en pleine évolution
  - Une offre de formation relativement limitée

# La formation continue en entreprise: un contexte en pleine évolution

- Jusqu'à présent, les employeurs belges doivent consacrer au moins 1,9 % de leur masse salariale totale à la formation de leurs collaborateurs (en cas de non-respect, cotisation patronale supplémentaire de 0,05 %)
- A terme, au regard des évolutions en cours, les entreprises belges devront proposer en moyenne 5 jours de formation par ETP par an

# Mais

- Cette obligation ne s'applique pas aux PME de moins de 20 travailleurs
- Or, plus de 95% des entreprises qui accueillent des apprenants en alternance de la formation PME ont moins de 20 travailleurs

→ Il est nécessaire de s'interroger sur la prise en charge des apprenants (parfois très jeunes) au sein des entreprises

# La fonction de tuteur en entreprise

Un tuteur est un travailleur que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de certaines personnes en milieu professionnel

(CDVC)



# Conditions d'agrément du tuteur pour engager un apprenant en alternance?

- Disposer d'une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 5 ans (2 ans pour les détenteurs du titre de Chef d'entreprise)
- **OU** être détenteur d'un titre pédagogique ou d'une attestation de formation au tutorat
- **OU** être détenteur d'un titre de validation de compétences en tant que tuteur

→ Pas d'obligation formelle de formation des tuteurs

→ **99%** des entreprises fondent leur demande d'agrément sur l'expérience professionnelle

## Existe-t-il des incitants pour la formation des tuteurs?

- En RW :
  - Montant : 750€/jeune formé
  - Octroi de la prime conditionné à l'encadrement du jeune par un tuteur « agréé » = formé (min. 8h de formation au tutorat / disposant d'un titre de compétences de « tuteur » / détenteur d'un titre pédagogique) **et** la réussite de son année par l'apprenant
- En RBC :
  - Réduction groupe cible tuteur (= RGCT)
  - 800€ à déduire des cotisations ONSS trimestrielles patronales pendant 4 tr.
  - Octroi de la prime conditionné à l'encadrement du jeune par un tuteur « agréé » = formé ou disposant d'un titre de compétences de « tuteur »
- A partir du 01/07/2018 :
  - Suppression de la prime RGCT, remplacée par une prime aux entreprises qui forment des apprenants en alternance (max 25 ans) 1000€/tuteur + 1000€/jeune bruxellois
  - Objectif: Augmenter le nombre de places de stage au sein des entreprises bruxelloises Octroi de la prime conditionné à la désignation d'un tuteur, mais ce dernier ne doit pas être agréé → **aucune formation au tutorat n'est requise**



# En synthèse

- ❑ Pas de formation continue des travailleurs obligatoire pour les entreprises de moins de 20 travailleurs
- ❑ Pas d'obligation formelle de formation au tutorat pour les entreprises qui forment des apprenants en alternance
  - ❑ Pas d'incitant financier (en RBC) pour former les tuteurs
  - ❑ + de 30.000 apprenants en alternance/an en RBC et RW (sans compter les stages first, PFI, FPIE...)

# Enjeux du Tutorat

- **Pour les apprenants:**
  - ✓ Réussir le 1<sup>er</sup> contact avec le monde du travail
  - ✓ Développer des valeurs – des savoir-être – intégrer des codes professionnels
  - ✓ Augmenter la qualité de l'apprentissage
  - ✓ Augmenter le taux de certification
  - ✓ Améliorer le taux d'insertion
- **Pour le tuteur:**
  - ✓ Obtenir une reconnaissance officielle
  - ✓ Développer de nouvelles compétences (pédagogiques/ relationnelles...)
  - ✓ Contribuer à la réflexivité et la formalisation de ses propres pratiques
  - ✓ Se sentir valorisé dans une démarche citoyenne

# Enjeux du Tutorat

- **Pour l'entreprise:**

- ✓ Anticiper le renouvellement des travailleurs et la transmission des compétences (retraite des baby-boomers)
- ✓ Se positionner comme entreprise citoyenne
- ✓ Améliorer sa gestion RH
- ✓ Améliorer sa productivité
- ✓ Diminuer les ruptures de contrat

# Une initiative du SFPME: le tutorat en entreprise

## Une formation gratuite « in situ »

- ✓ Personnalisée en fonction du profil de l'entreprise, du profil du tuteur et de la spécificité du public de la formation en alternance
- ✓ Construite en vue d'améliorer les parcours formatifs tout en restant en accord avec les besoins de l'entreprise
- ✓ Pensée comme un élément de motivation et de valorisation du rôle de tuteur
- ✓ Voulue comme une contribution au développement d'une éthique au sein de l'entreprise

# Le tutorat en entreprise

## Un programme spécifique de formation

- Programme de formation qui se décline autour de 3 axes principaux:
  1. Le profil du tuteur
  2. Le rôle du tuteur
  3. La relation entre le tuteur et l'apprenant
  
- Modalités pratiques:
  - ✓ Formation individualisée « in situ » : 1 x 4h ou 2 x 2h ou 2 x 4h
  - ✓ Formation de groupe « in situ » (à la demande) : 2 x 4h
  
- Réalisations:
  - ✓ 260 tuteurs formés en 2016
  - ✓ 264 tuteurs formés en 2017



# Syllabus

## ✓ Contenu orienté autour de 3 axes :

I. Le profil du tuteur

II. Le rôle du tuteur

1. accueillir

2. accompagner

3. former et organiser la progression

4. évaluer

III. La relation entre le tuteur et l'apprenant

## ✓ Boîte à outils :

○ fiche outil pour apprenant

○ fiche outil pour le tuteur

○ différents tests

# La validation des compétences «Tuteur»

→ Le SFPME s'est positionné, depuis 2016, comme  
Centre de validation des compétences pour le métier  
« Tuteur en entreprise »

→ Réalisations: 50 tuteurs validés par an



# Recommandations

→ Systématiser la formation des tuteurs dans le cadre de l'accueil de « stagiaires » au sens large (Alternance, First, FPIE...) via des mesures souples et gratuites de type « Tutorat en entreprise »

→ Développer l'évaluation des acquis de formation en entreprise dans le cadre d'un partenariat formalisé entreprise/opérateur de formation

→ Développer un partenariat « Tutorat » entre les fonds sectoriels et les opérateurs de formation

→ Officialiser/valoriser le rôle du tuteur

→ Soutenir la validation des compétences





Merci de votre attention

